

COVID-19

Retrouvez sur cette page l'ensemble des mesures prises par la Ville de Guérande en raison de la situation sanitaire.

Mise à jour le mardi 11 mai 2021

Port du masque obligatoire



[Le port du masque reste obligatoire dans tout l'espace public sur le département.](#)

Un arrêté préfectoral impose le port du masque sur l'espace public dans l'ensemble du département pour toutes les personnes de 11 ans ou plus. Cette disposition ne s'applique pas aux personnes munies d'un certificat médical, aux personnes pratiquant une activité sportive, et aux conducteurs de deux-roues motorisés munis d'un casque avec visière baissée. Pour les enfants entre 6 et 11 ans, le port du masque est recommandé (notamment à proximité des écoles).

Les informations sur les centres de vaccination et les démarches à entreprendre par les particuliers de la Loire-Atlantique sont disponibles sur les sites Internet suivants qui seront régulièrement mis à jour au fur et à mesure de l'ouverture des centres :

- > www.sante.fr
- > www.loire-atlantique.gouv.fr
- > www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



TRANSPORT SOLIDAIRE POUR VACCINER LES PERSONNES NON AUTONOMES

Depuis le mois de mars, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne les personnes de plus de 75 ans et inscrites sur le registre des personnes isolées dans leurs démarches pour se faire vacciner contre le COVID-19.

Au centre de vaccination de La Baule, des créneaux horaires leur sont réservés et facilitent le travail des agents du CCAS qui se chargent notamment de la prise de rendez-vous. Certaines personnes non autonomes peuvent également bénéficier de l'aide de bénévoles pour les conduire sur place avec des véhicules mis à disposition par la Ville.

Plus d'information : CCAS au **02 40 24 99 57**

Accueils ouverts au public



Les services de la Ville de Guérande, les sites de l'Hôtel de Ville, de la Maison de la famille, du CCAS et de la Police Municipale sont ouverts au public, sous réserve des conditions sanitaires mises en place par les protocoles, et fonctionnent sur le même rythme que d'ordinaire.

Nous rappelons que les accueils téléphoniques de ces différents bâtiments publics sont maintenus. Afin de réduire au maximum les déplacements, nous vous invitons à les contacter dans un premier temps. Voici un rappel des numéros de téléphone par service :

- > **Hôtel de Ville** : 02 40 15 60 40
- > **Maison de la Famille** : 02 40 15 10 50
- > **CCAS** : 02 40 24 99 57
- > **Police Municipale** : 02 40 42 99 04
- > **Centre Technique Municipal** : 02 40 15 60 90

Fermeture au public de certains bâtiments et salles



Les salles municipales et les espaces publics réservés pour des réunions ou rassemblements, la Porte Saint-Michel Musée de Guérande restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Culture et Patrimoine



Le centre culturel Athanor reste fermé au public, sauf la médiathèque qui vous accueille pour l'emprunt et le retour de documents.

La médiathèque reste ouverte aux horaires habituels :

- › Mardi : 15h-19h (dernier accès 18h45)
- › Mercredi : 10h-12h30h / 13h30-18h
- › Jeudi, vendredi : 15h-18h
- › Samedi : 10h-12h30h / 13h30-18h

Sport



Tous les équipements sportifs couverts (salles de sports et complexes sportifs) sont fermés au public et jusqu'à nouvel ordre.

Pour l'utilisation des équipements sportifs de plein-air, veuillez vous référer aux dernières directives gouvernementales sur le lien suivant [Application des décisions sanitaires pour le sport à partir \(...\) - \(sports.gouv.fr\)](#)

L'Ecole Municipale des Sports doit réouvrir le mercredi 19 mai (en fonction de l'évolution de la situation sanitaire) et jusqu'au 1er juillet.

Pour retrouver vos sports préférés et les éducateurs du service des sports, pour des moments sportifs, ludiques et conviviaux, inscrivez-vous dès à présent auprès de l'accueil de la Maison de la Famille au 02 40 15 10 50.

Enfance et Jeunesse



À compter du 26 avril les services péri et extra scolaires fonctionnent normalement. Tous les enfants seront accueillis :

- › au multi accueil les Castellous
- › aux restaurants scolaires
- › aux APS des écoles
- › aux ALSH du mercredi
- › à l'accueil 10-14 ans

L'École Municipale des Sports ne reprendra pas ses activités jusqu'à nouvel ordre.

Plus d'information : Maison de la Famille au 02 40 15 10 50

Solidarité



› Accompagnement en ligne

Le cybercentre et le CCAS s'associent pour proposer un accompagnement aux démarches administratives en ligne (carte grise, permis de conduire, demande de prestation sociale, pôle emploi...). Sur rendez-vous auprès du CCAS par téléphone au 02 40 24 99 57, le jeudi entre 14h et 17h. <https://www.ville-guerande.fr/pratique-vos-demarches/social-solidarite/accompagnement-en-ligne>

Commerces



La plupart des commerces et le marché traditionnel intramuros continuent d'accueillir l'ensemble des commerçants chaque mercredi et samedi tout en veillant au strict respect des conditions sanitaires pour tous (distanciations physiques et port du masque obligatoire). Le filtrage à l'entrée des halles est assuré par les agents de la Ville avec le soutien de la Police Municipale.

Le service Vie Economique continu d'apporter son soutien aux professionnels et aux associations :

- avec l'organisation de visio « **Le Café Commerce'S** » - prévus chaque lundi matin à 9h30. Les inscriptions sont ouvertes par email à audrey.rambaud@ville-guerande.fr ou par téléphone au 06 32 66 17 75.

Levée des restrictions pour les déplacements interrégionaux. Vous pouvez vous déplacer d'une région à une autre sans motifs impérieux.

Le couvre-feu s'étend toujours de 19h à 6h.

Pour tout déplacement entre 19h et 6h, munissez-vous d'une attestation de déplacement.

> [Télécharger une attestation de déplacement "COUVRE-FEU"](#)

Les élus et agents territoriaux de la collectivité de Guérande mobilisent tous les moyens possibles pour faire face à cette situation sanitaire et en appellent à la bienveillance et à la solidarité collectives afin de gérer au mieux la vie des Guérandaises et Guérandais.



L'ARS (Agence Régionale de Santé) des Pays de la Loire

: <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/>

Le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/>



Ville de
Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au Bois

44350 Guérande

Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h

13h30 > 17h30

Sam : 9h > 12h